

---

---

**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP  
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI (FR0000978371)  
OPCVM DE DROIT FRANÇAIS**

---

---

Paris – La Défense, le 27 septembre 2022.

**Madame, Monsieur, Chers Clients,**

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **AXA IM Euro Liquidity SRI** (ci-après, le « Fonds »).

Nous vous informons que votre Fonds peut désormais recevoir les ordres de souscription et de rachat d'investisseurs personnes morales agissant en compte propre sur un Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP) via la société IZNES.

En conséquence, par délégation d'AXA Investment Managers Paris, société de gestion de votre Fonds, 2 établissements auront désormais la charge de la centralisation des ordres de souscription – rachat et de la tenue de registre. La tenue de compte émission de votre Fonds sera effectuée par AXA Investment Managers Paris.

D'une part, **BNP – Paribas Securities Services**, votre établissement dépositaire et conservateur de votre Fonds, pour les parts au porteur à inscrire au sein d'Euroclear France et, d'autre part, **IZNES**, pour les parts en nominatif à inscrire ou inscrites au sein du Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP) réservées aux investisseurs, personnes morales, agissant pour compte propre.

Nous attirons votre attention sur le fait que la société **IZNES** met en place une plateforme de communication électronique par internet entre, d'un côté, des souscripteurs-investisseurs personnes morales agissant pour compte propre et, de l'autre, des sociétés gestion d'OPC.

Elle permet notamment l'échange de toutes informations utiles, centralise les ordres de souscription et rachat et effectue la tenue de registre d'OPC de droit français par délégation de la société de gestion.

**A compter du 30 septembre 2022**, le prospectus de votre Fonds et le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICI ») tiendront compte de ce changement qui ne constitue pas une mutation et qui ne requiert ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

**AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS**  
Tour Majunga – La Défense 9 –  
6 place de la Pyramide  
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publié sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://funds.axa-im.com/> à compter de sa date de prise d'effet.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

**La Société de Gestion.**